

Bilan du concours chercheurs 2010

P. Dehornoy, INSMI-CNRS

Au total 27 postes de chercheur ont été ouverts au recrutement en section 01 (mathématiques et applications), soit un DR1, neuf DR2, deux CR1, et quinze CR2. Ces derniers se décomposaient en un concours de douze postes dont quatre au moins sur des thématiques d'interaction des mathématiques, un poste d'échange avec la physique (chercheur recruté par la section 01 pour affectation dans un laboratoire de l'INP), un avec l'informatique (idem pour un laboratoire INS2I) et l'ingénierie (INSIS). A ceci s'ajoute un poste traité par la CID (Commission Inter-Disciplinaire) 45 (interfaces avec l'écologie et l'environnement).

Sélection des candidats

La section 01 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) a constitué pour chacun des concours (de même que la CID45 pour le poste qui la concernait) une liste ordonnée de candidats déclarés admissibles. Au niveau CR, les délibérations sont précédées d'une (brève) audition des candidats recevables. Un second jury, dit d'admission, a constitué la liste des candidats admis en se basant sur les listes d'admissibles, éventuellement modulées en fonction de la politique scientifique de l'organisme. Les jurys d'admission ont tous suivi les classements du CoNRS concernant les mathématiques, mais il faut rappeler que cela n'a absolument rien d'automatique.

Affectations des chercheurs entrants

L'offre d'emploi adressée par le CNRS aux candidats retenus par le jury d'admission inclut une affectation dans un laboratoire. Cette dernière est du ressort de la direction de l'INSMI ; elle a été préparée cette année durant une phase de concertation avec les chercheurs et les directeurs d'unité qui s'est déroulée entre la diffusion des listes d'admissibilité (mi-avril) et les jurys d'admission (mi-juin). Les propositions de la direction tiennent compte de trois facteurs principaux : vœux et projets individuels des candidats, politiques des laboratoires, et mission d'animation de l'INSMI vis-à-vis du réseau national des laboratoires, cette dernière impliquant d'une part une répartition géographique raisonnée avec un équilibre Paris-province et l'irrigation du plus grand nombre possible de laboratoires et, d'autre part, une mobilité au recrutement CR et au passage CR-DR.

Sur cette question de la mobilité, quelques principes doivent être rappelés. Sur le plan scientifique, c'est la mobilité qui permet l'essaimage et les croisements des thématiques et des méthodes et, de là, la constitution d'un réseau efficace et puissant. Au demeurant, la mobilité n'est pas que géographique, elle est aussi thématique et entre organismes : passages CNRS—universités, mais aussi universités—CNRS grâce aux délégations. Cette panoplie de mouvements est, de longue date, un des fondements de la politique des mathématiques. Souvent citée en exemple, notre pratique de la mobilité est un argument important pour

expliquer les spécificités de notre discipline, et la maintenir est par conséquent un enjeu stratégique majeur pour la communauté.

Même s'il y a au CNRS une assez forte mobilité spontanée en mathématiques, le rôle de la direction est d'amplifier le mouvement à un moment-clé comme l'affectation initiale lors du recrutement CR ou DR. Il serait incompréhensible que le CNRS, qui promeut, avec beaucoup de force parfois, la mobilité dans ses unités lors du recrutement des MCF et PR, ne l'applique pas à ses propres chercheurs lors des concours CR et DR. Il est entendu qu'il ne s'agit pas de suivre des règles aveuglément, et que le parcours individuel de chaque candidat doit être pris en compte, en particulier ses mobilités récentes ou prévues à court terme.

Or, même si les principes de base rappelés ci-dessus sont largement reconnus dans la communauté, nous avons constaté cette année une absence d'autorégulation du système, les souhaits d'affectation numéros 1 et 2 des candidats CR et DR se concentrant sur un trop petit nombre de laboratoires et laissant trop peu d'alternatives. Nous avons donc été amenés à rediscuter avec certains candidats leurs souhaits et à leur proposer des affectations qui n'étaient parfois ni leur premier, ni même leur second choix. Au terme des discussions, de meilleurs équilibres ont été obtenus ; la direction de l'INSMI remercie les chercheurs et les directeurs d'unité qui ont participé de façon constructive à ces discussions. Au total, la répartition géographique des entrants 2010 est de 6 DR et 8 CR pour la région parisienne et de 4 DR et 8 CR pour la province, ce qui n'est pas totalement satisfaisant. Plus positif est le constat que 22 laboratoires INSMI se voient affecter un chercheur en 2010, nombre passant à 30 si on cumule 2009 et 2010.

Perspectives 2011 et souhaits

Il est trop tôt pour prévoir le nombre de postes mis au concours en 2011, les cadrages budgétaires se feront durant l'automne. On peut noter que le nombre de postes de DR offerts au concours en 2010 a été spécialement élevé (neuf postes). Il n'est pas certain qu'un tel nombre soit reconduit dans le futur. Le maintien d'un flux important de CR passant PR à l'université est un enjeu stratégique : d'une part c'est une condition sine qua non du maintien en retour du niveau du flux de CR entrants et, d'autre part, c'est l'influence du CNRS dans la formation des enseignants-chercheurs qui est en cause.

Concernant les affectations, en particulier les questions de mobilité, il est naturellement malaisé de convaincre les chercheurs d'infléchir leurs vœux a posteriori. Pour le futur, il apparaît donc préférable d'afficher dès le départ des contraintes explicites. Nous demanderons que chaque candidat indique dans ses souhaits **au moins deux affectations dont l'une au moins est située hors de la région parisienne et de la région Rhône-Alpes** (cette dernière région n'est l'objet d'aucun ostracisme, mais un afflux possible de souhaits "1. Paris, 2. Lyon" poserait problème). Ceci devrait éviter d'avoir à négocier des affectations non envisagées.

Par ailleurs, il faut rappeler que le développement **des interactions** des mathématiques est un enjeu stratégique primordial pour l'INSMI. Nous sommes attendus sur ce terrain et notre réussite dans ce domaine se mesurera aussi aux recrutements qui y seront consacrés. C'est dans cette optique qu'ont été mis au concours depuis plusieurs années des postes d'échange avec d'autres instituts et des postes en CID. Le coloriage "thématiques d'interaction" mis cette année sur quatre des postes du concours CR2 va dans le même sens. Cette politique sera poursuivie en 2011. L'objectif est de recruter des candidats ayant un profil (ou un projet) véritablement pluridisciplinaire.

Cas particulier du concours DR2

Nous souhaitons insister sur le fait que, à la différence des promotions CR2-CR1 ou DR2-DR1-DR0, l'accession au niveau DR2 est un concours de recrutement et qu'il doit être traité comme tel. De même qu'une candidature PR à l'université, une candidature DR au CNRS doit s'accompagner d'un projet de recherche et d'insertion dans un laboratoire qui ne soit pas seulement la poursuite de l'activité antérieure, aussi excellente soit-elle. Comme pour les PR, une mobilité est attendue pour les recrutements DR. Par ailleurs, la direction de l'INSMI rappelle que le concours DR2 est ouvert à tous et souhaite que des candidats externes au CNRS (candidats étrangers, mais aussi MC et PR des universités françaises) participent au concours.